


MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME
M.R.C. LE HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NO. 214-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCE NO. 116-2007
AFIN DE RÉGLEMENTER LES AUTOS DE « DERBY DE DÉMOLITION »**


DATES
Avis de motion et dépôt du projet 2019-10-07 Résol. : 2019-10-291
Adoption 2019-11-04 Résol. : 2019-11-301
Affichage 2019-11-20
Entrée en vigueur: 2019-11-20

Attendu qu'il y a lieu de régler les autos de « derby de démolition » à remiser pendant la période d'inactivité;

Attendu qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été légalement déposés lors de la séance du 7 octobre 2019;

Proposé par Monsieur Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

ARTICLE 1


D'AJOUTER l'article 51.1 suivant :

QUE les autos de « derby de démolition » seront tolérées pour la période de mai jusqu'à la fête du travail. Après cette période les autos devront être remisées ou disposées. Si les autos sont remisées, elles ne devront pas être visibles à partir de la voie publique.

ARTICLE 2

Le règlement entrera en vigueur selon la loi.


Monsieur Gilles Dagenais
Maire


Madame Céline Ouimet
Directrice générale
Secrétaire-trésorière
